



Villeneuve  
Saint Georges

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 21 FÉVRIER 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2019**

**7<sup>e</sup> SÉANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 13 décembre, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Laurent DUTHEIL, Charles KNOPFER (absent pour le vœu 3), José GRACIA. Insaf CHEBAANE (à partir du point 6)

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Maurice BELVA a donné procuration à Elsa BARDEAUX  
Sabah CABELLO SANCHEZ a donné pouvoir à Bénédicte BOUSSON-JANEAU  
Marc THIBERVILLE a donné pouvoir à Christian JONCRET  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER  
Mohamed BEN YAKHLEF a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Sylvie RICHETON  
a donné procuration à Alexandre BOYER  
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Julia MORO  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Mubbashar KHOKHAR  
Imen GUEDDA  
Jean-Paul ESPINAR  
Jocelyne LAVOCAT  
Dominique JOLY  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT  
Kristell NIASME

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

Il est procédé à un appel nominal.

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE M<sup>ME</sup> LA MAIRE

### **Mme la Maire**

Bonsoir à tous ! Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous étions réunis à Cocteau il y a quelques heures pour une cérémonie empreinte d'émotions. Un certain nombre d'élus étaient présents et peuvent en témoigner. Une cérémonie organisée avec le comité Yad Vashem pour remettre la médaille de « Juste parmi les nations » à une famille villeneuvoise qui avait caché un enfant juif pendant la guerre. Le hasard des calendriers a fait coïncider cet événement avec une actualité marquée par la recrudescence des actes antisémites les plus abjects et fort heureusement par un sursaut citoyen et républicain.

Comme le calicot apposé au fronton de la mairie le dit, Villeneuve-Saint-Georges dit non à l'antisémitisme et à tous les racismes. Nous aurons tout à l'heure l'occasion d'en débattre avec le vœu porté par les groupes de la majorité sur ce sujet. Je veux juste redire ma détermination et celle de toute mon équipe à agir pour faire reculer ces fléaux. L'antisémitisme et le racisme ne sont pas des opinions, mais des délits punis par la loi. Pour marginaliser ces idées nauséabondes, rien ne vaut les actes qui favorisent concrètement la vie ensemble et non le chacun pour soi. Au lieu de les réduire, l'heure est donc à investir massivement dans l'éducation, la culture, les services publics, le soutien aux associations. À force de mépriser, de diviser, de flatter l'identité nationale, de malmenier économiquement et socialement une grande partie des Français, les réactions insupportables refont surface pour trouver des boucs émissaires.

À Villeneuve-Saint-Georges, nous nous efforçons, à notre échelle, par nos politiques publiques, par des initiatives multiples et variées, à promouvoir le bien vivre ensemble. Ce qui s'est passé le week-end dernier en est une bonne illustration. Dimanche, ce sont 3 000 personnes qui se sont retrouvées dans le centre-ville à l'occasion de l'inauguration de la place du Carrefour du Lion. Les associations, le conseil citoyen et nos services municipaux proposaient de nombreuses animations qui ont permis aux Villeneuvois de tout âge et de toutes origines de partager de bons moments et de s'approprier leur centre-ville. Cette nouvelle place constitue une étape supplémentaire de la renaissance du centre-ville que nous avons engagée depuis des années. À cette occasion, j'ai rappelé notre combat prioritaire contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. L'arrestation, puis la condamnation d'un marchand de sommeil qui sévissait depuis des années sur le secteur de la Pologne sont un signal fort pour que cessent les trafics et que l'on bannisse de notre ville tous ces exploiters de la misère. Cette arrestation est le fruit d'un travail engagé entre les services de l'État, de la justice et de la ville, dans le cadre d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) créé en juin dernier, à la demande de la municipalité et porté par Madame la Procureur de la République. La ville a renforcé ses contrôles et fait de cette question une priorité dans tous ses projets urbains, dont précisément la ZAC de la Pologne, pour laquelle nous sommes dans l'attente d'une autorisation du préfet.

Le week-end dernier, c'était aussi la très belle soirée avec le concert de Fianso et des groupes de jeunes villeneuvois. Un événement considérable : plus de 1 000 jeunes de tous les quartiers de la ville se sont retrouvés pour un concert inoubliable. Les mauvaises langues avaient prédit, pour ne pas dire souhaité, le pire. Eh bien non ! tout s'est très bien passé. Je veux saluer la mobilisation de nos services, qui ont grandement contribué au succès de cet événement. Villeneuve-Saint-Georges est fière de sa jeunesse. Nous, nous faisons confiance et nous poursuivrons tous nos efforts pour qu'elle prenne toute sa place dans notre ville.

Enfin, dimanche midi, je participais au repas organisé par le Secours catholique. Là aussi, un moment fort d'échanges et de rencontres, avec plus de 80 bénévoles engagés pour faire vivre la solidarité au quotidien.

Alors oui ! c'était un beau week-end, de tous points de vue, qui illustre la richesse humaine et le dynamisme de notre ville. Bien sûr, nous sommes conscients de tout ce qui reste à faire, des difficultés des habitants, mais dans une société sous tension, on mesure davantage, dans ces moments-là, l'importance du service public communal et l'action de proximité pour et avec les habitants, mieux vivre et agir ensemble.

Dans le même esprit, j'ai été mardi soir à la Maison des artistes Frida Kahlo, au vernissage de l'exposition réalisée par l'association La Lucarne, en lien avec le conseil citoyen du quartier Triage. Plus de 50 personnes étaient présentes, autour de ces portraits de Triageois. Cette exposition s'inscrit dans le cadre du projet Art et Mémoires porté par la municipalité, qui vise à valoriser la diversité, l'histoire et la richesse des habitants de ce quartier.

Le 7 février, en présence du Préfet, du Président du Département et du Territoire, de la Maire de Valentigney et de tous nos partenaires, la signature du protocole du NPNRU marque une étape très importante pour nos projets de renouvellement urbain du quartier nord et du plateau. Le vaste programme d'études qui va ainsi s'engager va nous permettre d'affiner ces projets dans toutes leurs dimensions, de définir une programmation précise pour améliorer les conditions de logement, le cadre de vie, les espaces publics, les équipements publics, notamment scolaires, l'offre commerciale, les activités économiques et la tranquillité publique.

Depuis plus de trois mois, semaine après semaine, le mouvement des Gilets jaunes se poursuit, malgré la répression et toutes les tentatives pour le dénaturer et dévoyer les exigences sociales et démocratiques dont il est porteur. Le grand débat national est confisqué par un Président qui a décidé de repartir en campagne électorale. Ce pouvoir entend se servir de ce débat, non pour répondre aux exigences de justice sociale et fiscale, de démocratie, mais pour aggraver sa politique dans le sens de l'ultralibéralisme. Les cahiers de revendications et de doléances que nous avons mis à la disposition des Villeneuvois continuent de se remplir, comme je m'y étais engagée. Nous organiserons une délégation, ouverte à tous, pour porter ces cahiers au gouvernement vers la mi-mars.

Pour conclure, je voudrais attirer votre attention sur quelques initiatives à venir :

- le 7 mars aura lieu la cérémonie en hommage à Pierre Sémard,
- le 8 mars, la journée internationale des droits des femmes. Cette année, les services de la ville en lien avec des associations, organisent de nombreuses initiatives, des débats, non seulement le 8 mars, mais aussi quelques jours après. À signaler, une très belle exposition sur les femmes à la Maison des artistes Frida Kahlo.
- Le 18 mars sera la journée de lancement de l'appli mobile « Villeneuve et moi » qui permettra à tout habitant de signaler, depuis son portable, tous les problèmes qu'il constate. Il recevra également par ce biais de nombreuses informations.
- Le 19 mars, la cérémonie du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.
- Du 28 au 31 mars se tiendra la Semaine des mémoires, avec de nombreuses initiatives, débats, spectacles autour du travail et de la valorisation des métiers, savoir-faire des travailleurs villeneuvois.

**M. KNOPFER**

Je voulais simplement remercier Sylvie ALTMAN, la municipalité, pour la cérémonie de cet après-midi, un grand moment de la vie villeneuvoise.

- **Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.**

**M. FAÏSSE**

Je souhaiterais savoir, s'agissant des décisions 130, 131, 132 et 133, quel type de motorisation a été adopté : diesel, essence ou GPL ?

**Mme la Maire**

Il s'agit de véhicules légers à essence.

**M. GAUDIN**

Les décisions 124 et 125 concernant la suppression des régies de recettes sont justifiées par quoi exactement ? La première, je m'en doute, mais la deuxième, je ne sais pas.

**Mme la Maire**

Il s'agissait de régies qui n'étaient plus utilisées.

**M. GAUDIN**

Il y a bien des classes d'environnement, non ?

**M. HENRY**

C'est un groupement ; une autre régie est utilisée.

**Mme RICHETON**

Il s'agit d'une régie qui n'est plus utilisée et cela a été effectué à la demande de la trésorière de Villeneuve-Saint-Georges.

**M. GAUDIN**

Une autre précision s'il vous plait : la décision 134, qui concerne des dépenses pour le remplacement du tablier métallique de la passerelle Berlioz. Là, à ma connaissance, il n'y a plus de passerelle, alors à quoi correspondent ces dépenses ?

**Mme la Maire**

Nous attendons des nouvelles des assurances pour pouvoir remplacer la passerelle. Donc il est bien question de remplacer la passerelle dès que nous aurons la possibilité d'y procéder, grâce aux assurances, car je n'entends pas dilapider l'argent de la commune. Aussi, en attendant, nous préparons tout, afin d'être prêts à installer la passerelle, dès l'obtention du feu vert des assurances, d'où cette attribution de marché pour le remplacement du tablier métallique.

**M. GAUDIN**

Le remplacement du tablier métallique fait partie de la passerelle.

**Mme la Maire**

Oui, mais il s'agit du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre.

**M. GAUDIN**

Il s'agit d'une dépense pour la ville ?

**M. HENRY**

L'intégralité du remplacement sera dans un premier temps à la charge de la ville mais sera ensuite remboursée par les assurances.

**M. GAUDIN**

Une précision sur le 138 : l'attribution du marché de travaux de remplacement des fenêtres et des porte-bois en aluminium : cela se situe où exactement ?

**Mme la Maire**

Cela concerne le 1-3 rue des Vignes, où sont logés nos services et Berthelot.

**M. GAUDIN**

Je m'attendais aussi à un arrêté pour l'organisation de la manifestation que vous avez évoquée tout à l'heure. Est-ce que vous avez pris un arrêté pour l'organisation de ce spectacle, qui a eu lieu vendredi dernier ? Comment a été financée cette manifestation ? Par décision ? Par arrêté ? Pourriez-vous préciser le coût de cette manifestation ?

**Mme la Maire**

Nous vous transmettrons les éléments.

**M. HENRY**

La manifestation figurait dans le budget relevant du service Jeunesse. De mémoire, il s'agit de 30 k€ ; nous vous fournirons le montant exact.

**Mme BARDEAUX**

S'agissant de chiffres, il faut rappeler que la soirée a rassemblé 1 026 jeunes. Ce chiffre est intéressant et il a du sens à Villeneuve-Saint-Georges.

**Mme la Maire**

Oui, c'est important et il y avait des jeunes de tous les quartiers.

**M. BIYIK**

La décision 137, lorsqu'il est question d'un logiciel de gestion des relations avec les citoyens, est-ce qu'il s'agit d'une application mobile ?

**Mme la Maire**

Il s'agit notamment d'une application mobile ainsi que d'un logiciel de traitement.

**M. BIYIK**

C'est SAS ARPÈGE qui a développé cela ? C'est une application qui a été achetée ?

**Mme la Maire**

Oui.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2018**

**M. GAUDIN**

Suite à une discussion tenue sur un voyage organisé en Afrique du Sud, je souhaite connaître le coût du voyage par personne et si cela inclut la participation des familles. Vous m'aviez

répondu que cela était indiqué dans le compte-rendu et que ce dernier me serait transmis. À ce jour, je n'ai rien reçu.

**Mme la Maire**

J'en suis désolée. Je demanderai à mon administration de vous le transmettre.

**M. BIYIK**

À la page 10, j'avais demandé le rapport sur le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et vous m'aviez indiqué qu'il n'était pas prêt. Toutefois, je souhaitais disposer du rapport relatif à l'année précédente, le dernier rapport dont vous disposez.

**Mme la Maire**

Nous pouvons vous transmettre le dernier rapport dont nous disposons. Vous pouvez passer à tout moment en mairie pour demander ce type de documents : il vous sera donné sans difficulté.

**M. BIYIK**

Je souhaite formuler un rectificatif, s'agissant d'un discours de M. KNOPFER sur le PPRI page 14. Il est écrit plan de prévention routière et cela représente une erreur.

À la page 18, il est écrit que le PAB distingue « trois zones de bruit, AB, fort, AC, modéré » et en fait, il s'agit de « A, B et C ».

**Le conseil municipal approuve de manière unanime le compte-rendu analytique du 29 novembre 2018.**

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018**

**Le conseil municipal approuve de manière unanime le compte-rendu analytique du 20 novembre 2018.**

## **URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

### **Aménagement**

#### **1- C. KNOPFER – ZAC du centre-ville : Cession de la parcelle AP 87 (place du Lavoir)**

**M. KNOPFER**

Le centre ancien était retenu par l'État dans le cadre du programme national de requalification du quartier ancien dégradé, qui se compose de plusieurs dispositifs. Parmi les lots qui composent la ZAC multisites du Centre Ville, l'ilot du Lavoir, situé 12 et 16 rue de Paris et 1 rue de l'église prévoit la requalification de la place du Lavoir, la démolition des immeubles anciens très dégradés et la reconstruction de logements neufs et de locaux d'activité autour de la place. Le périmètre retenu pour cet ilot comprend, outre la parcelle AP84, AP 88, AP 89, AP 91 et AP 491, aujourd'hui propriété de l'EPA ORSA, fédéré Grand Paris Aménagement, la parcelle AP 87 du domaine communale. Cette dernière parcelle a été cédée à l'EPA ORSA afin de permettre la bonne réalisation du projet, conformément au protocole de ville-EPA ORSA et comme prévu au bilan de la ZAC. En décembre 2017, le conseil municipal a validé

la signature d'une convention de mise à disposition de cette place à l'EPA ORSA, afin de permettre des travaux de décroutage de la place et de diagnostic préalable. Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal a prononcé la désaffectation et le déclassement de la parcelle AP 87. Désormais, il convient de céder le foncier, qui fera l'objet d'une division en volumes permettant de distinguer le volume de la future place et du sous-sol. La cession de la parcelle se fait à l'euro symbolique. La valeur de 388 000 € estimée en 2012 par les Domaines, pour la réalisation du protocole ville-EPA ORSA, étant intégré au bilan financier de la ZAC.

**M. BIYIK**

Ce terrain a été valorisé à 388 000 € en 2012, c'est bien cela ?

**Mme la Maire**

C'est cela.

**M. BIYIK**

Il est cédé à l'euro symbolique, mais est-ce que des compensations sont prévues ?

**Mme la Maire**

Au moment de l'élaboration du plan de financement du PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés), il y avait un plan de financement, où chacun participait : l'État, le Département... S'agissant de la ville, notre participation consiste notamment à la valorisation de terrains comme celui-là. Cela a représenté notre participation. Aussi, cela est pris en compte dans le bilan de la ZAC, en tant que participation de la ville.

**M. BIYIK**

Je comprends, mais normalement, c'est Immobilière 3F qui s'occupe de la construction, je crois.

**Mme la Maire**

Cela n'a rien à voir.

**M. BIYIK**

Je souhaitais savoir s'il y avait des logements réservés pour la ville.

**Mme la Maire**

Il y a aura un contingent, comme la ville en a auprès d'autres bailleurs. Il s'agira du même cas de figure. Toutefois, cela n'a aucun lien avec les éléments que je vous expliquais pour le plan de financement du PNRQAD.

**Mme DINNER**

La réservation fera l'objet d'une prochaine délibération au conseil municipal. Les logements sont fonction de la convention de réservation et du fait que la ville garantit les emprunts des bailleurs sociaux en cas de construction de logements sociaux. Pour les villes, la réservation de logements s'établit à hauteur de 20 %. Nous vous donnerons le nombre lorsque les constructions de logements sociaux seront effectuées, que nous signerons cette convention et que nous garantirons les emprunts.

**Le conseil municipal,  
Par 23 voix pour,**

**Julia MORO, Mohamed BEN YAKHLEF (pour son compte), Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Marie Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN) Pierre MAILLOCHON et Michel FAÏSSE s'étant abstenus,**

**Autorise la cession de la parcelle cadastrée AP 87 sise 16 rue de Paris à l'EPA ORSA fédéré Grand Paris Aménagement à l'euro symbolique et la valoriser dans le bilan de la ZAC multi sites,**

**Autorise la Maire ou son représentant à signer tout document afférent,**

**Inscrit la recette au budget de l'année considérée.**

## **2- D. HENRY – Approbation de la convention de transfert dans le domaine public communal des voies et réseaux de l'opération immobilière LINKCITY située au 96, avenue de Choisy – dénomination du cheminement piéton**

### **M. HENRY**

L'opération de 86 logements situés au 96 avenue de Choisy à Villeneuve-Saint-Georges est l'amorce du projet urbain porté par la ville sur ce quartier de Triage. Cette opération dont le maître d'ouvrage est la société LINKCITY a débuté en 2017 et elle devrait s'achever fin avril 2019. Elle comprend l'aménagement d'un cheminement piéton qui permet l'accès aux nouveaux bâtiments depuis la route départementale 138. Ce cheminement piéton est destiné à un usage de desserte des logements et de promenade.

Le contrat prévoit le transfert dans le domaine public de la commune du cheminement piéton. La présente convention a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de ce transfert à titre gracieux entre l'acquéreur Immobilière 3F et la commune de Villeneuve-Saint-Georges, après achèvement de l'opération et sa réception par Immobilière 3F. De plus, avant que les travaux de LINKCITY ne soient finalisés, il est nécessaire d'attribuer un nom au cheminement piéton et de réaliser le numérotage des nouveaux bâtiments. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention de transfert dans le domaine public des voies et des réseaux de l'opération immobilière LINKCITY, situé au 96 avenue de Choisy, ci-annexé et de dire que la rétrocession sera effective à compter de la signature de l'acte notarié et d'autoriser la maire à signer tous les documents, et donc d'approuver la dénomination, le nom de « chemin Niki de Saint Phalle » pour le cheminement piéton de Triage.

### **M. FAÏSSE**

Je ne suis pas systématiquement hostile à tous vos projets immobiliers, sachant que le besoin de se loger de façon digne est impératif à Villeneuve-Saint-Georges. Toutefois, je trouve que 800 logements à Triage, c'est trop. Cette opération de 86 logements en représente le préambule. Je sais qu'elle est déjà approuvée. Le 96 route de Choisy est l'extrémité nord de Triage la plus éloignée de la gare RER, à la limite avec Choisy. Vous nous demandez l'aménagement d'un chemin piéton entre la D 138 et les nouveaux bâtiments. C'est évidemment un minimum. Si je comprends bien, ce chemin serait la première partie d'une boucle verte qui traverserait Triage. J'approuve la marche et la pratique du vélo, mais le trajet reste long, entre le 96 de la rue de Choisy et la gare de Triage. Cela ne sera pas simple pour les habitants qui vont travailler à Paris, par exemple. Il leur reste le bus, la ligne Brunoy - Choisy-le-Roi pour prendre le RER D, la gare de Villeneuve Triage, tant qu'elle existera, ou

la gare centrale de Villeneuve-Saint-Georges. Quant à prendre la voiture, la D 138 est saturée aux heures de pointe.

Étant hostile à votre projet de construction de 800 logements dans ce quartier, malheureusement enclavé, et par ailleurs, favorable à l'aménagement d'un cheminement piéton, je m'abstiendrai.

**Le conseil municipal,  
Par 30 voix pour,  
Birol BIYIK et Michel FAISSE s'étant abstenus,**

**Approuve le projet de convention de transfert dans le domaine public communal, des voies et réseaux de l'opération immobilière LINKCITY située au 96, avenue de Choisy, ci annexé,**

**Dit que cette rétrocession sera effective à compter de la signature de l'acte notarié,**

**Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants,**

**Approuve le nom « Chemin Niki de Saint Phalle » pour le cheminement piéton de Triage.**

**3- C. KNOPFER – Acquisition à l'amiable par le Syndicat d'Action Foncière 94 (SAF 94) d'un terrain sis 99 avenue de Choisy (parcelle AW 83) d'une superficie de 1 636 m<sup>2</sup>**

#### **M. KNOPFER**

Le projet de redynamisation du quartier de Triage vise à répondre aux problématiques soulevées par les habitants et engager une dynamique nouvelle pour ce quartier. Il vise à agir sur plusieurs dimensions de manière complémentaire :

- la qualité des espaces publics et l'amélioration des circulations piétonnes ;
- l'aménagement d'une boucle verte autour du quartier depuis la Seine jusqu'à la gare dont l'aménagement des berges de Seine ;
- une requalification de la RD 138 ;
- une offre commerciale de meilleure qualité et plus diversifiée (aménagement des rez-de-chaussée commerciaux, notamment au centre du quartier et sur le site Européenne Food) ;
- des équipements publics modernisés (aménagement d'une maison de quartier, extension de l'école Paul Bert côté voies ferrées, construction d'une crèche départementale) ;
- des locaux dédiés au développement économique avec des locaux d'activité destinés aux TPE, PME sur l'ex-site Européenne Food et en rez-de-chaussée ;
- Une offre de logements de qualité diversifiée et résiliente, pour répondre aux besoins des habitants : 800 logements neufs, 60 % en accession et 40 % en locatif, une intervention sur les copropriétés dégradées.

Dans ce cadre, la maire de Villeneuve-Saint-Georges, conjointement avec le maire de Choisy, a sollicité le conseil départemental du Val-de-Marne, en vue de la création d'une crèche départementale dans le quartier qui accueillerait les enfants sur les deux communes. Le conseil départemental du Val-de-Marne a répondu favorablement à cette demande.

Après des études menées conjointement par la Ville et le Département, visant à chercher l'implantation optimale du point de vue de l'insertion urbaine, des délais de réalisation et du coût de l'opération, il a été retenu l'implantation sur un terrain sis 99 bis avenue de Choisy, parcelle AW 83.

Après négociation avec le propriétaire, la SCI SHUJAEI représentée par Monsieur Aziz ISSOUFALY, un accord a été trouvé pour son acquisition à hauteur de 370 000 euros.

Conformément aux usages en vigueur, il appartient à la ville d'apporter le foncier assiette du prochain équipement. Pour la réalisation de ce projet, la ville a donc sollicité le Syndicat d'Action Foncière (SAF) du Val-de-Marne, pour acquérir et porter pour le compte de la commune ledit terrain.

### **Mme la Maire**

Vous l'aurez compris, il s'agit d'une bonne nouvelle, avec la décision prise par le département de construire une crèche de 90 berceaux, qui pourra servir aux enfants de Triage et aussi de Choisy-le-Roi.

### **Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, de procéder à l'acquisition et au portage foncier du terrain sis 99 avenue de Choisy cadastré section AW n°83, d'une superficie de 885 m<sup>2</sup> libre de toute location et de toute occupation, appartenant à la SCI SHUJAEI représentée par Monsieur Aziz ISSOUFALY moyennant le prix de 370 000 euros H.T,**

**Approuve la convention de portage foncier ci-annexée, à intervenir entre la Commune de Villeneuve-Saint-Georges et le SAF 94,**

**Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,**

**Verse au SAF 94 la somme de 37 000€ correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019,**

**S'engage à inscrire au budget de chaque exercice la dépense correspondante à la bonification des charges d'intérêts,**

**S'engage à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondant au bien acquis.**

**4- C. KNOPFER – Portage par le Syndicat d'Action Foncière 94 des lots n°11, 49 et 108 de la copropriété sise 85 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy**

## **M. KNOPFER**

Le quartier du Plateau a été retenu comme quartier d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Le projet a pour objectif d'accompagner l'évolution du quartier, en lien avec l'arrivée du téléphérique Câble A – Téléal.

Les objectifs sont en particulier de développer une nouvelle centralité pour affirmer l'unité du quartier et d'apporter une offre nouvelle de commerces et d'équipements publics, et de faire évoluer les copropriétés aujourd'hui dégradées.

Dans cette perspective, la ville souhaite intervenir sur les copropriétés du 85 avenue Kennedy et notamment sur le centre commercial, en permettant une maîtrise foncière progressive sur les locaux commerciaux.

Les lots 11, 49 et 108 de la copropriété du 85 avenue Kennedy étant en vente, la ville a donc sollicité le Syndicat d'Action Foncière (SAF 94) en vue de leur acquisition au prix de la déclaration d'intention d'aliéner du 7 mars 2018, soit 50 000 € HT. Le local commercial ainsi acquis pourrait notamment accueillir une permanence PMI mise en place par le conseil départemental du Val-de-Marne. La réalisation de cet équipement et son calendrier sont en cours d'études par les services départementaux et communaux.

Cette opération participera ainsi à l'objectif de développement des nouvelles polarités d'équipements publics inscrits aux objectifs du protocole NPNRU.

Là aussi, il s'agit d'une bonne nouvelle, puisqu'il s'agit d'implanter une permanence PMI dans un local au 85 avenue Kennedy.

### **Le conseil municipal**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des lots n°11, 49 et 108 de la copropriété sise 85 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy,**

**Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent,**

**Verse au SAF 94 la somme de 5 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019,**

**S'engage à inscrire au budget de chaque exercice la dépense correspondante à la bonification des charges d'intérêts,**

**S'engage à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondant au bien acquis.**

### **Mme la Maire**

Avant d'aborder le prochain point consacré à l'avis de la commune sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de la ligne Câble A – Téléal, je vous propose exceptionnellement d'effectuer une courte interruption de séance, afin de permettre à une représentante du collectif citoyen Vite le Téléal de faire une intervention.

**Interruption puis reprise de la séance.**

## **5- Mme la Maire – Avis de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de la ligne Câble A-Téléval entre les communes de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges**

Je précise qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas d'évoquer l'enquête publique, qui s'effectuera en mars. Nous aurons un conseil municipal au mois d'avril pour évoquer l'enquête publique. Ce jour, il s'agit d'évoquer la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il faut effectivement modifier ce que l'on appelle le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour permettre la construction du Câble A – Téléval. Celui-ci a légèrement évolué depuis la date d'approbation du PLU par notre conseil municipal. Le tracé et l'emplacement des stations seront mis à jour dans le cadre de la révision du PLU.

Il s'agit donc de modifier le règlement des dispositions générales, de modifier le règlement de la zone UY pour l'implantation des pylônes, nécessaires au projet du Câble A – Téléval, d'ajouter une zone U Câble sur le plan de zonage et dans le règlement pour la station Bois-Matar.

Le maître d'ouvrage disposant dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaire au projet, l'enquête d'utilité publique sera menée en même temps qu'une enquête parcellaire.

Il est donc demandé à la ville d'émettre un avis sur ce dossier, avis qui sera porté à la connaissance du public, sur le portail internet de l'État.

### **Mme DINNER**

Je ne reviens pas sur les objectifs principaux de ce projet que nous connaissons et que nous partageons, du moins pour ce qui est de la majorité municipale. Je tiens à remercier le collectif Vite le Téléval pour son engagement. Je salue la présence de deux représentantes de ce collectif. Ce dernier a été constitué pour obtenir la réalisation rapide du téléphérique entre Villeneuve-Saint-Georges et Créteil. Ce collectif montre que ce projet est bien entré dans la conscience des personnes. Je les félicite pour leur mobilisation.

Le nombre de pétitionnaires ne cesse d'augmenter. J'avais noté 3 400 signataires et je constate que nous arrivons à 4 000 personnes. Je pense que d'ici le 25 mars prochain, nous serons au-delà, parce que je crois que cela continue. Aussi, la pétition sera remise, si j'ai bien compris, à l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique.

Je tiens à saluer la mobilisation et le travail de tous les acteurs institutionnels pour ce projet. Je rappelle que le travail a été engagé il y a plus de dix ans. À l'époque, on ne parlait pas de Câble A – Téléval. On évoquait simplement un projet de métro-câble et je pense que certains de mes collègues, que tout le monde s'interrogeait sur ce que représentait un téléphérique urbain en ville, qui plus est en Île-de-France.

Sachez chers collègues que le conseil départemental du Val-de-Marne dont je fais partie reste très mobilisé et sera très attentif au calendrier prévisionnel et à l'exigence des populations.

Pour terminer, mon groupe se réjouit qu'après la phase de concertation qui a permis aux habitants et aux acteurs du territoire d'être informés à la fois de l'avancée du projet et des évolutions apportées à ce dernier, la délibération de ce soir représente un nouveau temps fort qui démarre, pour faire entendre l'utilité et l'intérêt général de ce projet Câble A – Téléval.

Il s'agit d'une accélération importante et remarquable pour l'ensemble des habitants. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des Villeneuvois à se mobiliser en se saisissant de cette

opportunité d'enquête publique, comme le collectif et sa représentante l'a souligné, pour faire entendre leur voix pour la réalisation de ce projet tant attendu.

Je reste très impliquée au niveau du département. Mon groupe et la majorité municipale – je ne parle pas ici au nom de la majorité municipale, mais j'associe l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale : nous serons très attentifs à ce que la parole des Villeneuvois soit entendue et respectée.

#### **M. DUTHEIL**

Je partage tout ce qui a été dit jusqu'à présent.

#### **M. BOYER**

Moi aussi, je partage tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Le journal Le Parisien a récemment fait le point sur l'avancement des projets de téléphériques urbains en Île-de-France : les projets sont tous au point mort, faute de volonté politique, sauf à Villeneuve-Saint-Georges. Le Câble A – Téléal dans le Val-de-Marne est le plus avancé, puisqu'il va entrer dans la phase de l'enquête publique, en mars prochain, le 25 très exactement, comme le rappelait l'intervenante du collectif.

Dans ce contexte, c'est une satisfaction et une réussite pour les citoyens, pour nous, élus locaux, pour Mesdames les maires de Limeil, Valenton et vous, Madame la Maire. Je crois qu'on peut aussi affirmer que c'est aussi le fruit de la détermination des conseillers départementaux de la majorité, avec le président Christian FAVIER. Nathalie DINNER vient de le rappeler.

Je pense aussi qu'il faut saluer le travail des deux vice-présidents successifs au transport du département du Val-de-Marne sur le sujet depuis 2009, Marc THIBERVILLE et actuellement Pierre GARZON. La région a aussi réussi à être au rendez-vous de cette belle idée, mais rien n'est totalement encore joué, puisque quelques réticences demeurent. C'est pourtant une réalisation essentielle pour la ville, la métropole et les transports collectifs de demain.

Nos territoires doivent se désenclaver, car ils vivent et se développent. Nous sommes les mieux à même de l'affirmer au sein de ce conseil. Voici un scoop : le sud du Val-de-Marne attire aussi les habitants de la ville-préfecture.

Le Câble A – Téléal sera le premier téléphérique d'Île-de-France. Ce mode de transport apportera une réponse concrète aux difficultés quotidiennes de déplacements des habitants de nos communes : réseaux de transport collectifs restreints, bus ralentis par les embouteillages, etc. Il permettra de desservir directement, à minima, plus de 20 000 habitants et concernera 6 000 emplois.

Les oppositions se sont manifestées contre cette liaison par les airs Créteil-Villeneuve-Saint-Georges, longue de 4,5 km. Les propriétaires riverains de Créteil notamment redoutent de voir passer des cabines à proximité de leur habitation. C'est bien évidemment leur droit, mais nous refusons que des peurs, faites de beaucoup d'approximations, voire de mauvaise foi, freinent ce type de projets si novateurs et performants.

Non, le téléphérique ne sera pas plus bruyant que l'actuelle circulation sur la RD 1. Rien de mieux pour enjamber des voies ferrées, faisceaux de voies de triage et lignes TGV, mais aussi les quatre voix de la nationale 406, qu'un téléphérique urbain.

À notre place d'élus, nous sommes bien évidemment vigilants, mais impatients. Dix ans d'attente déjà pour le mode de transport décrit comme le plus sûr du monde, avec un coût d'infrastructure largement inférieur à celui des autres modes de transports collectifs.

Il présente par ailleurs l'avantage d'avoir très peu de frottements et de consommer peu d'énergie. Bilan carbone et particules fines directes proches de zéro. Il est en ce sens un mode de transport vertueux qui sera profitable au plus grand nombre.

Un vrai travail a été mené dans l'écoute et la transparence. Je pense encore à la concertation publique de 2016. Nous remercions évidemment ceux et celles qui ont réalisé les études d'ingénierie, d'insertion environnementale et de définition du meilleur tracé. Ces études fines ont permis de déclencher l'engagement des partenaires, les financements nécessaires et une conviction large et partagée avec Île-de-France Mobilités.

Nous allons nous concentrer désormais sur le fait de mobiliser les 3 400 citoyens qui se sont exprimés avec la pétition du collectif Vite le Téléval. Nous les invitons, comme tous les Villeneuvois, à envahir l'enquête publique dès le 25 mars, pour réussir cette dernière étape rassembleuse à plus d'un titre pour l'ensemble des habitants de notre ville.

**M. FAÏSSE**

Je suis favorable au projet. J'ai la question suivante : est-ce qu'un parking est prévu à la station de départ, au Bois-Matar. En effet, quand j'entends que des Montgeronnais sont intéressés par le projet, comment vont-ils faire pour prendre le Téléval au Bois-Matar ?

**Mme la Maire**

Ils prendront le bus. La question n'est pas de favoriser le mode de transport reposant sur la voiture.

**Mme DINNER**

Ces Montgeronnais peuvent demander une interconnexion avec la gare de Montgeron, la gare d'Yerres. Ils peuvent aussi se battre pour disposer de ce mode de transport.

**M. BIYIK**

Il est écrit que le dossier d'enquête publique est disponible au pôle Ville citoyenne, 22 rue de Balzac. En réalité, aucun dossier ne se trouve à ce pôle.

**M. HENRY**

L'enquête publique, c'est à compter du 25 mars.

**M. BIYIK**

Alors, vous nous demandez de donner un avis sur le contenu du dossier d'enquête publique qui commence le 25 mars, mais le dossier d'enquête publique n'est disponible nulle part. Il n'y a pas d'arrêté de la préfecture ni d'arrêté prévoyant l'enquête publique le 25 mars.

**Mme la Maire**

Là, nous sommes sur la mise en compatibilité du PLU. L'enquête publique démarrera au mois de mars. Il y a plusieurs enquêtes publiques. Celle qui concerne la mise en compatibilité du PLU, je crois que M. GAUDIN a demandé à la consulter et il a pu y procéder en mairie.

### **M. GAUDIN**

Je ne reviendrai pas sur l'utilité ou non de ce téléphérique, puisque vous nous avez annoncé que cela fera l'objet d'un prochain conseil municipal et je pense que j'aurais l'occasion de m'exprimer à ce moment-là. Globalement, un projet novateur est toujours un peu décrié. Moi, je considère ce projet comme inachevé ou inabouti. Je l'expliquerai le moment venu. Je pense qu'il aurait pu être réalisé autrement et aller plus loin.

Revenons à l'objet de la délibération : vous nous demandez de prendre acte du contenu du dossier d'enquête publique. Qu'est-ce qu'il y a dans ce dossier ?

### **M. HENRY**

Il s'agit notamment de la mise en compatibilité du PLU.

### **M. GAUDIN**

On est bien d'accord. Mettre en compatibilité un PLU ne représente pas un acte anodin. En effet, un PLU est un document d'urbanisme, qui définit les règles d'urbanisme dans un secteur (stationnement, surface au sol, coefficient d'occupation des sols, hauteur des bâtiments, revêtements, huisseries, portes, assainissement, etc.). Aussi, que contient le dossier ? Je me suis rendu au service technique, à la Direction de l'urbanisme, pour consulter ce dossier. J'ai observé le regard effaré de mon interlocutrice qui m'a indiqué qu'elle se renseignait. J'ai patienté pendant près de 25 minutes. Au final, il m'a été indiqué qu'il n'y avait pas de dossier et qu'en mairie, un ordinateur est mis à disposition pour consulter le PLU. Je suis allé en mairie et j'ai consulté le PLU de 800 pages ! J'ai eu un peu de mal à retrouver les articles 3 et ceux de 5 à 16 ainsi que le point 14. Aussi, qu'y a-t-il dans le contenu du dossier d'enquête publique concernant la mise en compatibilité du PLU ?

### **Mme la Maire**

Je ne doute pas que vous avez pu avoir accès au dossier. Tout est précisé dans la note que vous avez sous les yeux. Je propose de la lire :

« 1 Modifier le PADD pour permettre la construction du câble. Le projet du Câble A – Téléal représenté sur certaines cartes du PADD ayant légèrement évolué depuis la date d'approbation du PLU, le tracé, ainsi que l'emplacement des stations, seront mis à jour dans le cadre de la révision du PLU.

2 Modifier le règlement des dispositions générales. Les dispositions générales seront modifiées, permettant ainsi la conformité du projet au regard du règlement du PLU de la ville. Concernant les dispositions générales, afin de permettre la réalisation du projet, il est nécessaire de les modifier, en ajoutant le point 14 relatif aux dispositions relatives au projet du Câble A – Téléal. Les règles des articles 3, 5 et 16 sont levées pour le projet du Câble A – Téléal, sous réserve que le projet prenne en compte le cadre bâti et paysager environnant.

Modifier le règlement de la zone UY : le règlement de la zone UY sera modifié afin d'autoriser explicitement les aménagements, implantations de pylônes, par exemple, nécessaires au projet du Câble A – Téléal.

Ajouter une zone U Câble, sur le plan de zonage, dans le règlement, pour la station du Bois-Matar. La station est implantée dans une zone agricole, zone A. L'ensemble des équipements ne répondant pas au caractère de celle-ci, une zone propre, à l'activité de transports par câbles dite zone U Câble de 16 238 mètres carrés, doit être créée.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage disposant dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaire au projet du Câble A – Téléal, l'enquête d'utilité publique sera menée en même temps que l'enquête parcellaire. L'enquête est donc également qualifiée d'enquête publique conjointe. Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi

que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Il est demandé à la ville de donner son avis sur ce dossier d'enquête publique, avis qui sera porté à la connaissance du public sur le portail internet de l'État.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte du contenu du dossier d'enquête publique, notamment la mise en compatibilité du PLU et d'émettre un avis favorable au projet de Câble A – Téléval et aux modifications nécessaires du PLU, de rappeler sa vive préoccupation quant au calendrier de réalisation de ce projet – je pense que cela renvoie à des éléments qui ont été dits précédemment – et enfin, réaffirmer l'urgence à améliorer sensiblement et à court terme, la desserte du plateau de Villeneuve-Saint-Georges ».

**M. GAUDIN**

Ces éléments figuraient dans la note explicative que j'ai lue. Ce qui m'intéresse est de savoir ce que concernent les articles 3 et ceux de 5 à 16, dont est exonéré le projet de Téléval. Quelles sont les règles d'urbanisme dont est exonéré le projet de Téléval ? Par ailleurs, que contient le point 14 ?

**Mme la Maire**

Je rappelle que pour les questions techniques, vous disposez des commissions ad hoc pour les poser, préalablement au conseil municipal. Je vous ai indiqué qu'il s'agissait d'adapter le PLU au projet Téléval et c'est sur quoi vous être appelés à vous prononcer. Je me souviens, M. GAUDIN, que vous n'y étiez pas favorable. Aussi, n'essayez pas, par des demandes de détails techniques, de masquer cette opposition à ce grand projet.

**M. GAUDIN**

Ma question est importante, car elle se rapporte à l'objet de la délibération.

**Mme la Maire**

Je vous ai précisé l'objet de la délibération : il s'agit de prendre en compte le fait que sur le terrain agricole, des pylônes seront implantés, de même qu'une station. Aussi, il s'agit de modifier le type de cette zone. Cela ne représente pas un problème en tant que tel.

**M. GAUDIN**

Une modification de PLU n'est pas anodine. Un terminal de téléphérique va être construit devant les fenêtres des habitants du quartier.

**Mme la Maire**

Ce projet est utile et il ne gêne personne.

**M. GAUDIN**

Dites-moi quelle est la teneur des points dont est exonéré le projet !

**Mme la Maire**

Nous nous sommes expliqués sur l'utilité du projet. Nous n'allons pas revenir sur la discussion déjà menée sur le projet.

**M. DUTHEIL**

Chacun a compris sur quoi nous délibérons et chacun comprend la tactique de M. GAUDIN pour tenter de masquer son désaccord. Ce dernier se prononcera comme il l'entend et librement. S'il est hostile à ce projet, c'est de sa responsabilité. Ne perdons pas de temps juste

pour satisfaire les incertitudes et le malaise de M. GAUDIN. Merci de procéder au vote sur ce texte.

**Mme la Maire**

Nous évoquons la mise en compatibilité du PLU et non le projet. Si les questions ne portent pas sur la mise en compatibilité du PLU, je propose de procéder au vote.

**M. BIYIK**

Je souhaite évoquer les conséquences. Un rapport est paru et il peut être consulté sur le site de la préfecture. Il a été réalisé par la mission régionale d'autorité environnementale. Ce rapport décrit tout ce qu'il faut réaliser, notamment le PLU et le PADD. Aussi, si vous nous parliez davantage des vrais problèmes, nous en saurions un peu plus.

**Mme la Maire**

Il n'y a pas de problème.

**M. DUTHEIL**

Vous vous exprimerez dans le cadre de l'enquête publique.

**Mme DINNER**

Je m'y attendais, M. BIYIK. Je rappelle que dans son avis du 17 octobre 2018, avis publié, la mission régionale environnementale estime que ceux qui ont conçu « ce projet visant à désenclaver Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, en les reliant à Créteil, ont traité les effets induits et proposé des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts ». La mission demande seulement quelques précisions complémentaires sous forme de recommandations pour que le projet, qui n'est pas définitif, précise davantage son insertion paysagère et urbaine. Cet avis ne remet nullement en cause le projet et ne constitue pas un avis défavorable.

**Le conseil municipal,**

**Par 28 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté contre,**

**Birol BIYIK s'étant abstenu,**

**Prend acte du contenu du dossier d'enquête publique, notamment la mise en compatibilité du PLU,**

**Émet un avis favorable au projet de câble A-téléval et aux modifications nécessaires du PLU,**

**Rappelle sa vive préoccupation quant au calendrier de réalisation de ce projet,**

**Réaffirme l'urgence à améliorer sensiblement, et à court-terme, la desserte du quartier du Plateau de Villeneuve-Saint-Georges.**

**6- M. THIBERVILLE – Avis sur maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et au maintien de l'interopérabilité**

## **M. BOYER**

Cet avis est demandé par l'association Orbival à laquelle la ville est adhérente. La future ligne 15 du métro du Grand Paris Express traversera directement trois départements de proche couronne, dont le Val-de-Marne, dont d'ailleurs les stations et le tracé reprennent le projet Orbival porté depuis de nombreuses années par le département et de nombreux citoyens. Il assurera des déplacements de banlieue à banlieue performants et il contribuera à décharger le réseau de transports existants (métro, RER). La mise en service de la ligne est programmée en deux phases : 2025 pour le premier tronçon et 2030 pour le deuxième tronçon. La Société du Grand Paris (SGP) a été missionnée pour identifier des économies sur le projet de Grand Paris Express. 770 pistes restent à l'étude à ce jour. Parmi elles, l'annonce par voie de presse de la remise en cause de l'interopérabilité des lignes 15 Sud et 15 Est en gare de Champigny. Une suppression qui, si elle était confirmée, porterait de lourdes conséquences, notamment pour l'ensemble de la ligne 15 et son exploitation en rocade, qui était pourtant mise en avant depuis sa création. Des ruptures de charge s'imposeraient à la majorité des usagers des lignes 15 Sud et Est en gare de Champigny. Les travaux nécessaires à l'interopérabilité sont pourtant engagés depuis mars 2015 à hauteur de 200 millions d'euros.

La suppression de l'interopérabilité est présentée par la SGP comme une source d'économie à venir, sans démonstration probante ni prise en compte objective des impacts de fonctionnement, de délais avec la reprise des procédures administratives ni du bilan financier réel. Cette décision éveille des craintes quant à une remise en cause partielle ou totale de la ligne 15 Est et de son calendrier de mise en service déjà lointain, puisqu'il s'agit de 2030. Par ailleurs, des recherches d'économies affectent d'autres fonctionnalités essentielles de cette ligne, compromettant des projets connexes, à l'image du réaménagement du Pôle de Val de Fontenay ou encore du prolongement de la ligne 1 du métro, avec une connexion avec le RER D en gare du Vert de Maisons et à la ligne 8 du métro en gare de Créteil-L'Échat, qui sera prochainement facilitée par l'arrivée du Câble A – Téléval. La ligne 15 présente donc un intérêt fort pour les Villeneuvois, notamment dans le cadre de leurs déplacements de banlieue à banlieue. La suppression de l'interconnexion pénaliserait ainsi leurs futurs déplacements, obligeant à deux changements pour se rendre de la gare RER de Villeneuve-Saint-Georges au pôle de Val de Fontenay ou de Saint-Denis Stade de France, par exemple.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du conseil municipal d'exiger du gouvernement une prise de position sur la réalisation intégrale de la ligne 15 Est au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus, d'exiger de la société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité et la poursuite des études, afin de privilégier les méthodes constructives limitant les impacts urbains, de refuser toute remise en cause et de dénoncer la méthode employée par la SGP et d'apporter son soutien aux associations, collectifs, citoyens et élus engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les riverains.

## **M. JONCRET**

La SGP prévoit de reculer sur ses engagements financiers concernant la ligne 15 Est du Grand Paris Express, envisageant de mettre en suspens l'interopérabilité des lignes 15 Est et 15 Sud. Mercredi dernier, le conseil d'administration d'IDF Mobilités votait à l'unanimité un vœu pour que l'interopérabilité permettant un bon fonctionnement des lignes soit réalisée. C'est donc une très bonne nouvelle.

Samedi 9 février, c'était Champigny qui se prononçait lors d'un conseil municipal extraordinaire. Il a été unanime pour sa réalisation.

Le Président du conseil départemental, Christian FAVIER, est lui aussi en tête d'une mobilisation depuis plus d'un an, contre l'annonce d'un report de la mise en service de la ligne 15 à 2025-2030.

Jean-Philippe GAUTRAIS, maire Front de gauche de Fontenay propose, depuis samedi, de dessaisir la SGP de la maîtrise d'ouvrage au profit de la RATP. La régie de transport, via son pôle ingénierie, s'était vu déjà confier la maîtrise d'ouvrage du prolongement de la ligne 14 du métro en 2014.

Retenons bien le fait que la proposition de M. GAUTRAIS exprime le fait que la confiance est rompue avec la SGP et le gouvernement. Ainsi, ce dernier préfère favoriser les places financières. On ira bientôt plus vite de Paris à New York qu'en Seine-et-Marne, pour les 3 millions d'habitants qui sont structurellement concernés par le pôle gare Val de Fontenay.

C'est stupéfiant de coller en miroir le show de M. MACRON devant des maires de banlieues d'Evry-Courcouronnes le 4 février dernier. « Rassurez-vous, ayez confiance, élus locaux, je vais personnellement regarder votre sujet. » Le rapport Borloo qui fut directement mis à la poubelle semble juste avoir été une péripétie du roi Jupiter qui avait parlé.

Bien des éditorialistes et des médias ne sont jamais avariés de mots pour relayer les préjugés et mensonges sur notre banlieue, soi-disant zone de non-droit. Mais c'est le silence radio quand il s'agit d'entendre la raison et la colère des populations et de leurs élus, sur des sujets porteurs d'intérêt général, au cœur d'une métropole de 11 millions d'habitants.

Tant de rééquilibrages nécessaires en son sein. Je ne m'étendrai pas là-dessus. L'exemple du CDG Express... L'État reste un partenaire peu fiable et son discours semble n'être plus qu'une froide comptabilité.

Les mobilisations tous azimuts sur la future ligne 15 Est sont donc légitimes. Sous la pression populaire et des élus locaux, le conseil de surveillance de la SGP d'hier, mercredi 20 février, a proposé une concertation autour de ce choix délicat, en proposant d'en évaluer tous les impacts, au travers de trois ateliers de travail thématique, dont la synthèse sera présentée au conseil de surveillance au mois de juin. Tout n'est pas donc pas perdu, si on en juge la période de concertation annoncée par la SGP. Les élus se tiendront donc disponibles pour participer à des échanges, sous réserve qu'il s'agisse d'une réelle concertation et non d'une annonce déguisée de décisions déjà prises.

### **Mme DINNER**

Sous prétexte d'économies, alors même que près de 200 millions ont déjà été dépensés et investis, il s'agit tout simplement pour le gouvernement de remettre en cause le métro de banlieue à banlieue et donc de remettre en cause l'égalité et le rééquilibrage territorial. Nous voyons bien que derrière cela, il y a aussi l'horizon des JO 2024. Il faut faire des économies pour ces derniers. Donc, on sacrifie encore une fois la banlieue. Nous refusons de voir encore se dégrader les transports des Franciliens et donc des Villeneuvois. En effet, cela va augmenter les temps de trajets pour les Villeneuvois qui doivent aller dans ces secteurs. Donc, l'intérêt général n'a pas à être sacrifié au profit des intérêts des places financières. C'est pour cette raison que mon groupe votera pour cette délibération.

### **M. POIRET**

L'enjeu du Grand Paris était précisément de favoriser une accessibilité plus importante d'un grand nombre de villes de banlieue qui, pour certaines, sont peu desservies par des transports en commun lourds. Il va de soi que notre groupe est favorable à ce que le projet reste ambitieux et qu'il se maintienne dans les lignes d'aménagement qui avaient été les siennes à l'origine.

**Le conseil municipal,  
Par 29 voix pour,  
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant  
abstenus,**

**Exige du Gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la  
ligne 15 Est, au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade,  
conformément aux engagements pris devant les populations et les élus,**

**Exige de la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité  
et la poursuite des études afin de privilégier les méthodes constructives limitant les  
impacts urbains,**

**Refuse toute remise en cause et dénonce la méthode employée par la Société du Grand  
Paris,**

**Apporte son soutien aux associations, collectifs, citoyens et élus engagés pour la  
réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les  
riverains.**

<b>FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES</b>
-----------------------------------------------------------

**Finances**

**7- D. HENRY – Approbation de l'avenant n°5 au marché d'assurances « Flotte  
automobile et risques annexes » (années 2014 à 2018)**

**M. HENRY**

S'agissant de l'avenant n°5, comme tous les ans, nous remettons les contrats d'assurance à jour, avec les changements intervenus dans le parc, les nouveaux véhicules acquis par la commune, en réalisant les résiliations nécessaires. Aussi, il est proposé d'approuver cet avenant. Cela concerne 11 adjonctions, 12 résiliations et 9 temporaires, pour un montant relativement faible (2 800 € toutes taxes comprises).

**Le conseil municipal,  
À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve l'avenant n° 5 au marché d'assurance «Flotte automobile et risques annexes»  
avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT  
CEDEX 9,**

**Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent,**

**Dit que la dépense correspondante sera imputée au 020.6161 du budget communal**

**8- D. HENRY – Approbation de l’avenant n°3 au marché d’assurance « Dommages aux biens communaux et risques annexes » (années 2017 à 2021)**

**M. HENRY**

Ce point concerne aussi la commission d’appel d’offres. Dernièrement, il y a eu une acquisition supplémentaire d’une parcelle au chemin des Pêcheurs, donc on a augmenté la surface du patrimoine municipal de 109 mètres carrés. La surface totale du patrimoine s’établit à 77 764 mètres carrés, avec une cotisation de 44 096,07 euros pour 2019.

**Le conseil municipal,  
À l’unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve l’avenant n° 3 au marché d’assurance « Dommages aux Biens Communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, fixant la superficie du parc immobilier de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la nouvelle cotisation annuelle (hors indexation contractuelle) à 44 096,07 € HT,**

**Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent,**

**Dit que la dépense correspondante sera imputée au 020.6161 du budget communal.**

**9- Y. PILATTE – Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l’année**

**M. PILATTE**

Nous sommes invités à statuer sur une demande de subventions exceptionnelles qui nous a été adressée par l’association Villeneuve-Saint-Georges Judo, qui a organisé en décembre dernier une importante compétition qui s’est tenue au stade Léo Lagrange et qui a contribué très fortement au rayonnement culturel, associatif et sportif de la commune. Plus de 400 compétiteurs y ont participé. Il a généré des surfaces de tatamis qui ont nécessité la location d’un fourgon pour les transporter. Aussi, l’association demande une subvention exceptionnelle de 400 euros.

**Le conseil municipal,  
À l’unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide le versement d’une subvention exceptionnelle de 400 € à l’association VSG JUDO,**

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l’exercice considéré.**

**10- D. HENRY – Construction d’une extension de l’école Paul Bert A (voie ferrée)**

**M. HENRY**

Un projet a été mené pour étendre l’école sur Triage. Le projet est de créer deux groupes scolaires au lieu d’un et de réaliser un projet complet sur le secteur côté voies ferrées. Le projet a fait l’objet d’un jury de concours. Néanmoins, lors de ce jury de concours, un élément technique n’a pas pu permettre à tous les candidats de répondre au règlement du PLU comme

cela était prévu. Cela concernait principalement les objets architecturaux et en pleine terre. Il est donc apparu nécessaire de rechercher de meilleurs projets pour le quartier de Triage et donc de déclarer le concours infructueux et d'en relancer un nouveau, en ayant modifié partiellement le PLU ,afin que chaque candidat puisse candidater sans défaillance par rapport à la réglementation du projet.

**Mme la Maire**

Je précise qu'il y aura, lors d'un autre conseil d'administration, une proposition de modification du PLU qui permettra d'assouplir le processus. Nous avons tous eu l'occasion de constater que les contraintes étaient en effet trop fortes. Aussi, nous n'avons pas eu de projet satisfaisant. Cette modification du PLU permettra aux candidats de présenter leur projet dans un cadre moins contraint.

**M. BIYIK**

Si je comprends bien, le premier appel d'offres a été annulé, c'est cela ?

**Mme la Maire**

En effet, le premier appel d'offres a été déclaré infructueux dans une décision n°2019-D-004.

**M. BIYIK**

Est-ce que nous pouvons connaître son coût ?

**M. HENRY**

Il s'agit du même tarif que celui que vous avez sous les yeux. C'est la règle du jury. Lors du premier jury, on désigne les trois ou quatre candidats qui vont concourir. Les personnes déposent alors une capacité de concourir. Lorsque l'on a choisi les candidats qui vont concourir, ces candidats travaillent sur des esquisses, donc sont rémunérés pour leur travail. Aussi, il s'agit du même tarif, soit 25 000 € par candidat (multiplié par trois) plus les frais de la MOA.

**M. BIYIK**

Donc l'appel d'offres coûte 100 000 euros.

**Le conseil municipal,  
À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à relancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, à désigner les 3 candidats admis à concourir, à sélectionner le maître d'œuvre lauréat du concours après avis du jury et à prendre tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure,**

**Fixe la composition du jury de concours comme suit :**

- **Un Président : la Maire ou son représentant,**
- **5 membres de la CAO,**
- **4 architectes,**
- **1 personnalité dont la présence présente un intérêt au regard de l'objet du marché.**

**Autorise le Président du jury à désigner les 4 architectes, membres du jury,**

Fixe le montant des primes et rémunérations comme suit :

- 25 000 € TTC pour les candidats ayant remis une esquisse, étant rappelé que le jury se prononcera sur le montant de la prime attribuée pour chaque candidat dans la limite d'un abattement de 20%,
- 432 € TTC par demi-journée de présence pour les personnalités qualifiées membre du jury, en plus des frais de déplacement,

Autorise la Maire à engager avec le lauréat du concours la procédure prévue à l'article 30 du décret 2016-360 avant l'attribution du marché par délibération du conseil municipal,

Dit que les dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

## 11- C. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

### M. JONCRET

Il s'agit donc, comme lors de chaque conseil municipal, d'adapter la situation du tableau des effectifs en fonction des besoins de la collectivité, au regard de nos objectifs. Il s'agit de mettre en corrélation le grade avec l'emploi occupé, de répondre aux besoins de la Direction de la culture, du service politiques et réussite éducative, de la DRH, de nommer un agent suite à un concours, de répondre aux besoins de la régie propreté en recrutant trois agents de propreté et du centre municipale de santé en matière de médecine générale et spécialisée.

### M. FAÏSSE

Je me réjouis de l'embauche de trois agents au service propreté de Villeneuve-Saint-Georges et de l'augmentation du temps de travail des médecins généralistes. Toutefois, pourquoi faut-il supprimer le poste d'orthophoniste ?

### Mme la Maire

Cela est lié à son départ. Il n'est pas facile de recruter un orthophoniste.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	37		+ 2	39
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet	46		+ 1	47
Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe à temps complet	16	- 1		15
Attaché à temps complet	36		+ 1	37
Adjoint technique à temps complet	250		+ 3	253
Technicien à temps complet	4		+ 1	5
Agent de maîtrise à temps complet	17	- 1		16
Agent social à temps complet	1	- 1		0
Technicien paramédical de classe normale à	1	- 1		0

<b>temps complet</b>				
<b>Médecin hors classe à temps non complet 3h00</b>	<b>2</b>	<b>- 1</b>		<b>1</b>
<b>Médecin hors classe à temps non complet 6h00</b>	<b>1</b>		<b>+ 1</b>	<b>2</b>
<b>Médecin hors classe à temps non complet 16h00</b>	<b>1</b>	<b>- 1</b>		<b>0</b>
<b>Médecin hors classe à temps non complet 21h00</b>	<b>1</b>		<b>+ 1</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet</b>	<b>19</b>	<b>- 1</b>		<b>18</b>
<b>Animateur à temps complet</b>	<b>11</b>	<b>- 1</b>	<b>+ 1</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>443</b>	<b>- 8</b>	<b>+ 11</b>	<b>446</b>

**Dit que les effectifs sont fixés au 1<sup>er</sup> mars 2019,**

**Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

## **12- S. RICHETON – Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du Lycée Arago**

### **Mme RICHETON**

Par délibération en date du 22 mai 2014, le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du Conseil d'administration au sein du Lycée Arago. Mme Nadia BEN MOUSSA avait été désignée comme représentante titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration. Compte tenu de contraintes personnelles et professionnelles, elle sollicite son remplacement dans cette mission. S'agissant d'une désignation conformément à l'article 212121 du Code général des collectivités territoriales, cette élection doit s'effectuer au scrutin secret. Néanmoins, le quatrième alinéa du dit article issu de la loi 2004-809 donne la possibilité au conseil municipal de décider à l'unanimité de procéder au scrutin public. Nous proposer de nommer Nathalie DINNNER pour remplacer Mme Nadia BEN MOUSSA.

### **Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du Lycée Arago,**

**Par 28 voix pour,**

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant abstenus,**

**Désigne Nathalie DINNNER en tant que représentante titulaire de la commune au sein du conseil d'administration du Lycée Arago en remplacement de Mme Nadia BEN MOUSSA.**

## **13- S. RICHETON - Sortie pour tous : approbation du règlement intérieur et fixation des tarifs**

### **Mme RICHTON**

Issues de la volonté de la municipalité d'offrir aux Villeneuvois des temps de loisirs, de découvertes et de culture, les sorties pour tous rencontrent un véritable succès depuis leur création. Pour de nombreuses familles villeneuvoises qui ne partent pas ou peu en vacances, les sorties pour tous sont l'occasion de partir à la découverte de nouveaux lieux, de sites culturels, de loisirs de proximité et de passer une journée d'été au bord de la mer. Ces sorties sont donc très attendues par la population. En 2008, quatre sorties ont bénéficié à 515 personnes, 400 pour les sorties à la mer, 50 au Musée du quai Branly et 65 au parc zoologique de Vincennes.

Au vu du nombre croissant de participants, il apparaît nécessaire de faire évoluer la programmation des sorties pour tous, en permettant à un grand nombre d'habitants d'en bénéficier. Ainsi, il s'agira de proposer davantage de sorties tout au long de l'année, d'augmenter le nombre de places sur les sorties à la mer et d'adapter les tarifs. En 2019, 11 sorties sont prévues sur trois périodes (printemps, été, automne), avec trois sorties culturelles, quatre sorties loisirs et quatre sorties à la mer. Afin de permettre à un maximum de Villeneuvois d'y participer, le règlement intérieur proposé permet à chaque famille de s'inscrire à quatre sorties sur l'année : une sur la période de printemps, deux (dont une « mer ») sur la période d'été et une pour la période d'automne. Les familles pourront également s'inscrire sur liste d'attente pour des sorties supplémentaires. Les inscriptions auront lieu dans les structures de proximité des quartiers (MPT, antennes municipales, direction de l'éducation). Le tarif adulte sera fixé à cinq euros au lieu de 10 euros actuellement, à deux euros pour les enfants de plus de trois au lieu de cinq euros actuellement et il s'agira de gratuité pour les enfants de moins de trois ans.

### **Mme la Maire**

J'espère que cette proposition fera l'unanimité, car il s'agit d'augmenter le nombre de sorties pour tous et de diminuer les tarifs.

### **M. BIYIK**

À l'article 6, il est écrit qu'aucun animal n'est accepté dans les cars. Qu'en est-il des chiens d'aveugles ?

### **M. HENRY**

Selon la loi, lorsqu'il est indiqué qu'un animal n'est pas autorisé, c'est toujours excepté les chiens accompagnant des aveugles.

### **Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le projet de règlement intérieur des sorties pour tous ci annexé,**

**Approuve la fixation des tarifs pour les sorties pour tous comme suit :**

- **5 € pour les adultes et + 16 ans**
- **2 € pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **gratuité pour les moins de 3 ans,**

**Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront affectées sur le budget de l'exercice considéré.**

## VOEUX

**Vœu de la majorité municipale présenté par le groupe Front de gauche :**

**- « Non à la privatisation d'ADP »**

### **M. BOYER**

Cette privatisation est grave. Elle porte, à terme, de lourdes menaces pour notre sécurité, notre santé et la souveraineté du pays. C'est bien un choix politique et idéologique qui guide le Président de la République, son gouvernement et sa majorité parlementaire, à vouloir libéraliser à tout va. Tout est étrange dans le projet de privatisation d'ADP : la durée, la procédure, les modes de calcul, les indemnités que le gouvernement prévoit de payer pour procéder à cette privatisation.

Considérant que, début février, une très large majorité du Sénat a rejeté la privatisation d'ADP prévue par le projet de loi dite de « croissance et transformation des entreprises », la loi PACTE,

Considérant que c'est la première fois depuis 1986 qu'une majorité parlementaire se dégage si fortement contre une privatisation,

Considérant que cela fait écho à l'engagement des maires des villes situées autour du Grand Orly et des habitants, pour défendre l'emploi, la sécurité, l'environnement et les droits des populations des communes riveraines de l'aéroport d'Orly,

Considérant qu'une majorité d'élus du sud du Val-de-Marne et du nord de l'Essonne souhaitent que le gouvernement et l'Assemblée nationale tiennent compte du rejet d'une grande majorité de sénateurs, concernant la possible privatisation d'ADP,

Considérant que l'État actionnaire doit rester présent dans les secteurs stratégiques, où la souveraineté est indispensable, pour maintenir l'équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et protection des populations,

Considérant que si la commission mixte paritaire ne trouvait pas le compromis respectant le vote majoritaire de la haute assemblée contre la privatisation d'ADP et que si l'Assemblée nationale votait en deuxième lecture la privatisation, l'État renoncerait à maîtriser la sécurité et la santé de plus de 350 000 habitants proche d'Orly aéroport, dont les 33 000 Villeneuvois,

Considérant que si la privatisation d'ADP se concrétisait, cela accentuerait la pression des futurs actionnaires sur l'État pour réduire ou supprimer les droits des riverains, afin d'améliorer encore la rentabilité de leur investissement capitalistique : déplafonnement du nombre de créneaux horaires, diminution, voire suppression des crédits du fonds d'aide à l'insonorisation des logements et bâtiments publics dans le périmètre de gêne sonore, levée du couvre-feu, etc.

Considérant que les parlementaires de la République en marche devraient être à l'écoute véritable des habitants des villes de leur circonscription et des colères citoyennes qui s'expriment depuis plusieurs mois,

Considérant que notre commune a toujours tenu avec cohérence sa position au sein de la commission consultative des riverains de l'aérodrome Paris-Orly et de la commission consultative de l'environnement Paris-Orly,

Il est proposé au conseil municipal de réaffirmer son soutien aux riverains de l'aéroport d'Orly, en particulier les habitants de notre ville, touchés par les nuisances générées par le trafic pour défendre leurs droits et demander au gouvernement de transposer dans la loi les

droits des riverains relevant actuellement de textes réglementaires (droit à l'insonorisation, plafonnement du nombre de créneaux et couvre-feu, en particulier), de demander aux députés de la troisième circonscription d'exprimer leur opposition à l'Assemblée nationale à la privatisation d'ADP, de demander solennellement au gouvernement de ne pas abandonner la maîtrise publique de l'outil stratégique qu'est ADP, de refuser le projet de loi dite de croissance et de transformation des entreprises et de rappeler son soutien aux 17 000 salariés aux ADP et à leurs organisations syndicales qui refusent majoritairement le bradage de leur outil de travail.

**Mme la Maire**

Il s'agit d'une question importante pour les Villeneuvois.

**M. FAÏSSE**

On est placé encore une fois devant le fait accompli : un vœu est déposé et nous n'avons pas le temps de nous renseigner pour y répondre. C'est pour cela que par principe, je voterai contre ce vœu.

**Mme la Maire**

Vous n'êtes pas au courant du projet de privatisation d'ADP et du risque encouru par les Villeneuvois ?

**M. FAÏSSE**

Peut-être, mais je ne savais pas que le vœu serait présenté ce soir.

**Mme la Maire**

Vous n'avez pas d'opinion là-dessus ? C'est votre droit, M. FAÏSSE.

**M. FAÏSSE**

Il s'agit d'hypothèses et de probabilités qui ne sont pas prouvées.

**Mme MORO**

Notre groupe est évidemment favorable à ce vœu. Pour nous, conférer au privé ce qui relève des infrastructures aéroportuaires est une aberration. Comme l'a rappelé récemment la députée de France insoumise, Clémentine AUTAIN, à l'Assemblée nationale, ce choix du Président Macron révèle une nouvelle fois le vrai visage de sa politique ultralibérale, alors que l'État envisage également de vendre ses participations dans d'autres entreprises publiques stratégiques, comme la Française des jeux ou Engie.

Pour la vie quotidienne des usagers et des riverains, les conséquences d'une telle décision sont lourdes économiquement, mais aussi socialement et écologiquement. On peut pressentir une hausse significative des tarifs pour les usagers, une baisse d'investissement dans les infrastructures, une dégradation des conditions de travail des salariés, une baisse des effectifs et donc, in fine, une hausse du chômage pour l'ensemble de la société.

Derrière tout cela, c'est donc bien la dégradation du service public qui se joue une fois de plus. L'injustice du système ultralibéral du Président Macron, les Français en ont assez. Le Président de l'Association du transport aérien international, Alexandre de Juniac, reconnaît l'absurdité d'une telle mesure : « Pour parler franchement, aucune privatisation d'aéroport ne s'est déroulée de façon satisfaisante. À l'inverse, les meilleurs aéroports sont tous publics ». Le choix du gouvernement entre en contradiction avec l'esprit même de la Constitution de 1936, héritée du programme du Conseil national de la résistance qui stipulait que tout bien,

toute entreprise dont l'exploitation a ou a acquis le caractère d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité.

Localement, on doit craindre un déplafonnement du nombre de créneaux horaires, une diminution, voire une suppression des crédits du Fonds d'aide à l'insonorisation des logements et des bâtiments publics dans le périmètre de gêne sonore ou encore la levée du couvre-feu. Bref, une nouvelle fois l'enfer du bruit pour les riverains.

Notre groupe étant soucieux de la qualité et du cadre de vie des citoyens, nous avons tenu à rajouter ces éléments dans le vœu porté aujourd'hui et nous réaffirmons ici avec fermeté notre opposition à la privatisation d'ADP.

### **M. JONCRET**

Ce vœu est déterminant pour les demandes claires que nous proposons, la défense des riverains de l'aéroport d'Orly et une certaine idée que nous nous faisons d'un secteur stratégique comme ADP.

Lors du rassemblement du samedi 16 février à Orly Aéroport, M. DUPONT-AIGNANT a déclaré ne pas laisser repartir vivants les députés En Marche s'ils votent ce texte, faisant référence à la loi PACTE. Cette instrumentalisation venant de la droite n'est pas la première de la part du député Debout la France. Nous condamnons ces propos à l'encontre des députés de la majorité. Cela est déplorable. Qu'En Marche ne compte pas sur nous pour offrir notre assentiment lorsqu'il prétend, par la voie de M. SAINT-MARTIN, que la défense des riverains de l'aéroport d'Orly doit être transparente et apolitique.

La privatisation d'ADP est grave, porteuse à terme de lourdes menaces pour notre santé et la souveraineté de notre pays. C'est bien un choix politique et idéologique qui guide M. MACRON, son gouvernement et sa majorité parlementaire, à vouloir libéraliser à tout va. C'est pourquoi ce vœu de notre majorité que représente le groupe Front de gauche est bienvenu. Lors des dernières années, à Villeneuve-Saint-Georges, notre majorité a affirmé fortement son attente et exigence. Nos villes ne doivent pas être mises sous cloche, mais elles demandent de la considération. Je passerai sur le bras de fer mené par Madame le Maire pour le renouveau de notre hôpital : imaginons cela un instant demain avec Vinci et ses actionnaires ! Nous ne lâcherons pas nos efforts, avec d'autres, avec les citoyens concernant l'extension du couvre-feu, l'indemnisation totale et rapide concernant l'isolation phonique des biens des riverains et de nos collectivités, le respect par les compagnies aériennes de notre environnement et des plafonds, le besoin de moderniser l'aéroport et de garantir la pérennité du second bassin d'emploi en Île-de-France.

### **Mme DINNER**

Je rappelle à M. FAÏSSE, lorsque ce dernier affirme qu'il s'agit d'hypothèses, le scandale des autoroutes : s'agissant de leur privatisation, on voit le résultat ! Cela atteste bien qu'avec la privatisation d'ADP, la priorité sera donnée aux acteurs privés pour des bénéfices sur des intérêts beaucoup plus rémunérateurs. L'accroissement des bénéfices, du fait de la croissance aérienne, doit servir au développement durable, au développement social et économique et non se traduire par la remise en cause des droits des salariés, des droits des riverains et des passagers concernés.

### **M. POIRET**

Il s'agit d'un sujet sensible et il faut y être attentif pour notre population qui est constamment soumise au bruit de l'aéroport. Il y a déjà une privatisation d'aéroport, à Toulouse et l'exemple est assez probant : non seulement cela n'a pas développé l'aéroport, mais

l'entreprise actuelle se carapate avec tous les bénéfices. Il n'y a eu aucun bénéfice local et je pense que les populations attenantes ne sont pas très satisfaites. Est-ce que nous voulons la même situation pour un aéroport en zone dense, comme l'est Orly ? Je ne le pense pas et surtout, cet exemple nous incite à être particulièrement attentifs et précautionneux par rapport à une situation que l'on ne maîtrisera pas si nous nous défaisons d'ADP.

**Ce vœu est adopté par 31 voix pour, Michel FAISSE ayant voté contre.**

**Vœu de la majorité municipale présenté par le groupe socialiste et radical :**

**- Vœu concernant l'établissement pénitentiaire sur le site de la Fontaine-Saint Martin à Valenton**

**M. POIRET**

Il s'agit d'un vœu portant sur un projet d'établissement pénitentiaire de sortie.

Considérant que dans le cadre de la réforme judiciaire, le site de la Fontaine Saint Martin à Valenton est pressenti par l'État pour construire une présence semi-ouverte de préparation à la sortie, de 180 places,

Considérant que l'installation que cette prison constituera une contrainte supplémentaire pour la ville de Valenton, qui accueille déjà un cimetière intercommunal, une usine d'épuration des eaux, une voie ferrée d'intérêt national (soit donc près d'un tiers de son territoire),

Considérant par ailleurs que ce site même devait accueillir initialement une aire de grand passage plus que nécessaire pour les gens du voyage face au refus de nombreuses autres municipalités du département d'accepter ladite infrastructure et que pour l'heure, aucune solution n'est proposée,

Considérant que Villeneuve-Saint-Georges, qui est à proximité du lieu d'implantation retenu, accueille déjà de nombreux équipements publics locaux et nationaux, servant l'ensemble de la population, mais aussi dépassant largement le cadre de leur bassin de vie,

Considérant que les élus de toutes tendances politiques ont dénoncé l'absence de concertation, la brutalité également de cette annonce,

Considérant par ailleurs un vœu que nous avons déjà voté le 12 avril 2018 au sein du conseil municipal,

Considérant en dernier lieu que la prise de Fresnes n'a toujours pas fait d'annonce d'un plan de rénovation, pourtant urgent,

Le conseil municipal rappelle son soutien au principe de prison semi-ouverte, préparant une sortie dans de bonnes conditions du détenu, dénonce l'absence de concertation et interpelle le gouvernement sur la nécessité de consulter les élus avant même toute étude de faisabilité d'un projet sur leur territoire, demande par ailleurs au préfet Laurent PREVOST la transparence la plus absolue avec les élus locaux concernant d'éventuels projets d'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires, apporte son soutien à la ville de Valenton et à ses habitants dans leur démarche de respect de la dignité de leur commune et réclame au gouvernement la rénovation urgente de la maison d'arrêt de Fresnes.

**Mme BARDEAUX**

Je vais voter ce vœu. Je trouve que de manière générale, la question liée à la prison n'est pas très bien abordée dans notre pays, parce qu'elle est souvent questionnée sous l'angle du sensationnel et non pas de ce que l'on fait aujourd'hui des personnes en prison et l'objectif d'une prison. Il faudrait relire Michel FOUCAULT à ce sujet. La question de l'enfermement mérite d'être posée. De manière globale, dans nos débats de société, on ne questionne pas assez ces questions. Je partage le considérant relatif au soutien du conseil municipal au

principe des prisons semi-ouvertes, mais je suis choquée au sujet du considérant lié à la ville de Valenton, lorsqu'il est indiqué que celle accueille déjà un cimetière intercommunal, une usine d'épuration et des voies ferrées, comme si la prison représentait une peine de plus pour cette ville.

**M. POIRET**

Il s'agit d'une formulation maladroite. L'idée n'est pas de dire « Pas de cela chez nous ! » mais de souligner que Valenton est déjà fortement sollicité et qu'il faut être solidaire entre les communes. Il est préoccupant de constater que ce sont toujours les mêmes communes qui doivent accueillir des équipements, que ce soit des aires d'accueil pour les grands passages, des prisons ou des stations d'épuration. D'autres territoires, qui sont peut-être plus favorisés, n'ont jamais été évoqués.

**M. DUTHEIL**

Je constate que quasiment tout le monde est d'accord. Aussi, si M. POIRET est d'accord, je m'arrêterai bien à « contraintes supplémentaires pour la ville de Valenton » dans la phrase au deuxième paragraphe. Il est vrai qu'il peut être maladroit de procéder à cette comparaison entre la prison et les autres équipements.

**Mme la Maire**

Au sein de la majorité, nous sommes d'accord sur cette proposition d'amendement.

**M. FAÏSSE**

Si je comprends bien, vous êtes favorable au principe de prison semi-ouverte, mais vous vous opposez à son lieu d'implantation.

**Mme la Maire**

Oui.

**M. FAÏSSE**

Aussi, vous cherchez à faire porter le projet à une autre commune !

**Mme la Maire**

Il y a d'autres communes dans le département et hors du département que nous pouvons proposer.

**Le vœu amendé est adopté par 31 voix pour, Michel FAISSE s'étant abstenu.**

**Vœu de la majorité municipale présenté par le groupe socialiste et radical :**

- « Villeneuve-Saint-Georges réaffirme son soutien à la communauté juive et son refus de toute forme de racisme et d'antisémitisme »

**M. POIRET**

Comme on dit, cela va mieux en le disant, même si, normalement, cela va sans le dire.

La nouvelle est tombée la semaine passée : les actes antisémites ont connu une hausse de 74 % en 2018. À cette dramatique information se sont ajoutés ces derniers jours des faits atterrants où l'horreur le dispute à l'odieux. La haine aveugle ne se contente pas de frapper les vivants. Voici qu'à présent, elle veut briser les morts et leur mémoire : scier les arbres plantés en hommage à Ilan HALIMI, zébrer de croix gammées des portraits de Simone Weil, sont

autant de signes d'une haine absolue qui recouvre les vivants et les morts. Ce samedi, Alain Finkielkraut, philosophe connu pour les débats nombreux que ses écrits suscitent, a été violemment pris à parti par des manifestants. Le caractère antisémite de cette agression ne souffre aucune ambiguïté. Nous condamnons avec force l'ensemble des propos dont il a été victime. Nous rappelons aussi que leurs auteurs ne constituent qu'une infime minorité de Gilets jaunes et qu'ils ne sont en aucun cas représentatifs de ce mouvement. Nous réaffirmons avec fermeté que nous ne lâcherons rien face à la violence et à la haine des antisémites. D'ailleurs, la lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme fait partie de notre histoire et de nos engagements quotidiens. Jamais, nous ne courberons l'échine.

14 partis, à l'invitation du parti socialiste, ont lancé un appel clair : « Ça suffit ! » et proposé de défiler en soutien à une communauté dont l'histoire est émaillée de persécutions, dont la plus importante constitue la plus grande tragédie du XXe siècle, à l'origine de la qualification pénale de crime contre l'humanité. À l'heure où ce passé nauséeux refait surface, par des tags, des tracts, des paroles, nous voulons rappeler notre soutien à la communauté juive présente sur le territoire de notre commune et lui réaffirmer qu'elle a toute sa place parmi nous. Nous voulons aussi rappeler notre refus et notre condamnation de tout acte antisémite et raciste et de toute action visant à inciter à la haine raciale. Aussi, le conseil municipal rappelle solennellement son soutien aux juifs de France et plus particulièrement à ceux vivant à Villeneuve-Saint-Georges, réaffirme son refus et sa condamnation de tout acte antisémite et toutes formes de racisme.

### **Mme MORO**

Le groupe France insoumise soutient ce vœu, qui rappelle avec force notre lutte à Villeneuve-Saint-Georges contre le racisme et l'antisémitisme et, de manière plus générale, contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination. D'ailleurs, les deux premières éditions de la semaine des mémoires allaient complètement dans ce sens.

Les violences physiques, verbales ou morales qui accompagnent ces pensées de haine ne devraient pas avoir leur place dans notre société. La France insoumise, ses militants, mais aussi ses élus, se battent chaque jour pour le vivre ensemble et contre ces idées de haine et de toutes formes de discrimination. Pour nous, nul ne doit être discriminé pour sa religion, sa couleur de peau, son genre ou son orientation sexuelle. C'est le sens de l'engagement humaniste que nous portons : les humains sont tous égaux. Aussi, je voudrais rappeler combien il est choquant pour nous et extrêmement blessant de lire ou d'entendre les médias les attaques calomnieuses, qualifiant la France insoumise d'antisémite. L'instrumentalisation de ce sujet, qui fait encore de trop nombreuses victimes, est très grave. L'irresponsabilité de ceux qui jouent avec ces actes abjects par calcul politique est tout simplement inadmissible. Alors que nous devons être unis pour faire face à ces actes, certains préfèrent les basses manœuvres politiciennes. Cela est bien dommage, car cette bataille pour un monde de paix, de respect, de solidarité, cette lutte contre le repli sur soi est bien l'affaire de tous et non d'une personne ou d'un parti.

Alors oui, pour ceux qui en doutent, la France insoumise était présente à Paris ce mardi au rassemblement contre l'antisémitisme et nous continuerons à être présents, n'en déplaise à certains, dès qu'il faudra manifester notre refus de l'intolérance et notre solidarité envers les victimes de toutes ces haines.

D'autre part, nous aimerions faire part ici de notre inquiétude concernant la volonté du Président Macron d'intégrer l'antisionisme dans la définition de l'antisémitisme. Qu'y a-t-il derrière cela ? Aura-t-on le droit de ne pas approuver la politique du gouvernement israélien,

sans pour autant être soupçonné d'antisémitisme ? C'est une question. Comme l'a rappelé récemment le député de la France insoumise, Adrien Quatennens, 71 % des Français, selon une enquête d'opinion, considèrent par exemple que le gouvernement israélien a une lourde responsabilité dans le fait qu'il n'y ait pas de négociation avec les Palestiniens. Va-t-on donc soupçonner 71 % des Français d'être antisémites ? Tout cela est dangereux et déraisonnable et nous appelons le Président de la République à se recentrer sur la vraie question, qui est la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance.

### **M. JONCRET**

Ce vœu est présenté par le groupe socialiste et nous le soutenons intégralement. J'y apporterai des commentaires personnels. Face à tous les racismes, notre peuple doit s'unir pour faire vivre ses belles valeurs de solidarité, de fraternité et de liberté aujourd'hui menacées. Toutes celles et tous ceux attachés au principe de la République doivent se mobiliser face à l'antisémitisme, qui n'est pas une opinion, mais un délit. L'antisémitisme n'est pas l'affaire de nos concitoyens de confession juive : il est l'affaire de la nation tout entière. Nous n'accepterons jamais la banalisation de la haine. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé notre Maire Sylvie ALTMAN lors de la cérémonie « Justes parmi les nations » du comité français pour Yad Vashem décerné à André et Jeanne Marchoux et leur fils, Roland.

De ce passé villeneuvois, de la résistance face à la collaboration du régime de Pétain à la barbarie nazie, nous tirons notre force pour aller de l'avant et refuser toutes les injustices au travers le monde, pour le vivre ensemble au quotidien. Dans ce contexte, des amalgames inacceptables sont faits entre antisionisme et antisémitisme, à commencer par le Président de la République, il y a deux ans et confirmés hier au diner du CRIF, déclarant « L'antisionisme est la forme renouvelée de l'antisémitisme ». Faut-il rappeler que l'antisémitisme est un délit ? L'antisionisme est une critique d'une idéologie, d'un mouvement politique.

Oui, il fallait une réaction massive unitaire le 19 février. Pour ma part, j'étais présent à Ménilmontant, à l'appel de l'Union Juive Française et je fais mienne leur déclaration : « Nous sommes juifs, héritiers d'une longue période où, de la création du sionisme en 1897, jusqu'en 1939, 95 % des juifs ont estimé que leur émancipation, comme minorité opprimée, passait par l'émancipation de toute l'humanité. Nous sommes antisionistes parce que nous refusons la séparation des juifs des restes de l'humanité. Nous sommes antisionistes, parce que la Nakba, le nettoyage ethnique prémédité des Palestiniens en 1948-49, est un crime qu'il faut réparer. Nous sommes antisionistes, parce que nous sommes anticolonialistes, nous sommes antisionistes, parce que nous sommes antiracistes et parce que nous refusons l'apartheid qui vient d'être officialisé en Israël. Nous sommes antisionistes, parce que nous défendons partout le vivre ensemble dans l'égalité des droits. » Au moment où ceux qui défendent inconditionnellement la politique israélienne, malgré l'occupation, la colonisation, le blocus de Gaza, les enfants arrêtés, les emprisonnements massifs et la torture officialisée dans la loi, les mêmes préparent une loi liberticide assimilant l'antisémitisme, qui est notre histoire intime, à l'antisionisme.

Nous ne nous tairons pas et je ne me tairai pas. Le projet de loi proposé par le député Sylvain MAILLARD issu de la République en marche et soutenu par des députés Les républicains vise ni plus ni moins à condamner les propos que je viens de tenir. Les propos tenus par des responsables politiques, pseudo-philosophes ou journalistes, entretiennent des amalgames et un climat de haine, opposant les uns ou autres et désignant des boucs émissaires. Alain FINKIELKRAUT déclare en 2005 « Les Antillais vivent de l'assistance de la métropole » ou, lors des émeutes de banlieues, « Le problème est que la plupart de ces jeunes, noirs et arabes, s'identifient à l'islam, il est clair qu'il s'agit d'une révolte ethnoreligieuse ». En 2017, lors des

obsèques de Johnny HOLLIDAY, le même déclarait « Le peuple des petits blancs était présents, les non sous-chiens brillaient par leur absence ». Avec de tels propos distillés, comment être surpris que dans un tel climat, certains se sentent légitimes comme mardi, place de la République à 23 heures, pour tabasser et insulter deux jeunes militants du Parti Communiste, venus participer au rassemblement contre l'antisémitisme. Leur défaut ? Avoir pour l'un un kéfié autour du cou que sa mère venait de lui offrir et afficher leur engagement politique, tout ceci devant une police indifférente. Alors, oui ! beaucoup reste à faire, notamment en matière d'éducation, de devoir de mémoire sur notre histoire et notre passé, car l'antisémitisme prend ses racines loin dans notre histoire, du Moyen-âge jusqu'à l'affaire Dreyfus, entre autres.

C'est jour après jour qu'il faut combattre toutes les formes de racisme, dont la misère sociale est le terreau fertile. Ceux qui réhabiliteront Pétain et Maurras, propagent l'idée que l'immigration est responsable de l'antisémitisme ou qui utilisent l'antisémitisme pour casser la vie sociale, contribuent à propager un poison raciste. Dans leur immense majorité, les Français ne sont pas racistes ou antisémites. Les actes d'antisémitisme avaient reculé en 2016 de 58 %, en 2017 de 7 %, avec 300 actes répertoriés. Toute haine est une haine de trop. Le 19 février a montré la capacité de la société française à refuser tous les racismes. Il convient maintenant à chacun d'entre nous et à ceux qui nous gouvernent notamment, de s'attaquer véritablement aux racines du mal, qu'elles soient sociales, économiques, politiques, éducatives ou historiques. Notre solidarité ne doit pas être sélective. Elle est une et indivisible. Notre solidarité se tournera toujours vers celles et ceux de la race humaine qui souffrent et luttent au travers le monde. Elle s'appelle l'humanisme, issu du siècle des Lumières.

#### **Mme la Maire**

Merci Julia et Christian, pour vos interventions que je partage.

#### **Mme BARDEAUX**

Je rejoins totalement l'intervention de Julia et celle de Christian. Au regard des témoignages rapportés par Christian sur Alain FINKIELKRAUT, je ne comprends pas pour quelles raisons ce dernier est cité au paragraphe 3, alors que le titre est bien de refuser toute forme de racisme et d'antisémitisme. Aussi, je propose d'ôter ce paragraphe, au regard des propos tenus par Alain FINKIELKRAUT.

#### **M. FAISSE**

Si je comprends bien vos propos, Alain FINKIELKRAUT est raciste. C'est cela que vous voulez dire ? Cela est inadmissible. Vous confondez le sionisme et les actes du gouvernement israélien. Israël est un pays démocratique. Le gouvernement peut changer et la politique sera différente. Ceci étant, je voterai le vœu.

#### **M. DUTHEIL**

Je me doutais bien que ce vœu générerait des débats lourds, faisant appel à des sensibilités différentes, des prises de position que l'on connaît. Je vous demanderai de ne pas étendre un débat, que nous pourrions avoir par ailleurs, si vous le souhaitez, et de vous en tenir aux termes du vœu, afin que le débat ne dérape pas, ce qui est en train de se produire en toute fin de discussion. Nous pouvons discuter des positions d'Alain FINKIELKRAUT, ne pas être d'accord avec lui et nous confronter à son analyse. Il n'empêche que l'agression dont il a été victime est une agression antisémite et cela, personne ne peut le contester. De ce point de vue, je vous demande de vous en tenir au texte, tel qu'il a été présenté, sans changement.

### **M. POIRET**

Je partage l'avis de Laurent, pour ne pas éterniser le débat. Je rappelle qu'il existe une pluralité de définitions du sionisme, qui correspondent à des points de vue différents. Là, on s'adresse à l'antisémitisme, pour lequel la définition est claire. Le problème est que certaines personnes se servent du paravent de l'antisionisme pour avoir des propos qui sont clairement antisémites. Si je ne soutiens pas l'initiative gouvernementale, je pense qu'elle a le mérite de rappeler cette réalité. La haine aujourd'hui peut prendre des visages de respectabilité. Cela peut poser problème. Je rappelle que samedi, il a été dit plusieurs choses à Alain FINKIELKRAUT, dont une qui est, je pense, très problématique : « Rentre chez toi en Israël » et non pas « entre », cela signifie que sa place est uniquement là-bas, qu'il n'a rien à faire ici. Là, indépendamment de la personne, il est problématique, pour ne pas dire plus, de prononcer ces termes à un membre d'une communauté, sur des questions de race ou de religion, ces termes signifiant qu'il n'a pas sa place dans notre pays.

### **M. JONCRET**

Le vœu proposé tient compte de l'avis des uns et des autres sur ce qui nous rassemble et sur l'essentiel. C'est pour cela que je ne proposerai pas de modification. En ce qui me concerne, j'ai exprimé mon appréciation et ma sensibilité sur des définitions. La violence est de toutes parts et certains la distillent à dessein. Je n'excuse en aucune manière les propos et les insultes proférés à M. FINKIELKRAUT. J'ai simplement voulu souligner que par les discours propagés, par lui et beaucoup d'autres, le poison est distillé dans la société française. Cela est grave. En 1974, l'ONU, dans une résolution (3 379), considère que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Je propose d'arrêter là les débats, qui mériteraient d'être approfondis, sur l'état de la société française et son « devoir de mémoire » et les racines auxquelles remonte l'antisémitisme. Certains aujourd'hui sont toujours anti-dreyfusards, parce que Dreyfus était juif. Aussi, il y a un devoir de mémoire et de culture à effectuer, notamment en matière éducative, comme sur d'autres dossiers sensibles en France.

### **Mme BARDEAUX**

Je souhaite que soit notifié le fait que je vote pour le vœu, à l'exclusion de ce paragraphe 3, au regard des arguments que j'ai développés.

**A l'unanimité des membres présents et représentés,  
Elsa BARDEAUX ayant voté pour à l'exception du paragraphe 3.**

\*\*\*

Fin de séance à 22h